Zeitschrift: Revue de linguistique romane
Herausgeber: Société de Linguistique Romane
Band: 49 (1985)
Heft: 193-194

Artikel: Dialectes et scriptale à l'époque de l'ancien français
Autor: Dees, Anthonij
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-399769

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIALECTES ET SCRIPTAE A L'ÉPOQUE DE L'ANCIEN FRANÇAIS (*)

On sait quelle a été la belle fortune des notions de *koinè* et de *scripta* qui, propagées surtout depuis la dernière guerre mondiale, ont fini par habituer les médiévistes à voir se manifester partout, au 12e et au 13e siècle, un français écrit commun en expansion aux dépens des dialectes écrits d'autrefois. D'un commun accord on reconnaît à L. Remacle le mérite d'avoir fourni les arguments décisifs dans un débat qui avait commencé au 19e siècle et qui portait sur le statut des variations dialectales de l'ancien français écrit. Dans le bilan de la dialectologie médiévale dressé en 1971, C. Th. Gossen, après avoir évoqué les noms de H. Suchier et de G. Wacker, consacre une vérité de fait lorsqu'il constate : « En 1931, Jules Feller parvint à une constatation assez radicale : les auteurs wallons du moyen âge n'avaient pas voulu écrire du wallon, mais du 'français'. C'est le mérite de Louis Remacle d'avoir systématisé cette thèse dans *Le problème de l'ancien wallon* (1948), ouvrage qui marque un tournant dans nos études et dans lequel Remacle créa la notion de *scripta* » (1).

Le succès rapide de la théorie de la scripta auprès des médiévistes peut être attribué pour une bonne part à un accueil exceptionnellement favorable par la critique : « Il me paraît que cette nouvelle démonstration achèvera de faire la lumière pour tout esprit attentif et non-prévenu » (2), écrit E. Legros. Et R.-L. Wagner : « Or il apparaît avec une claire évidence qu'à cette époque, la graphie, loin de refléter tous

---

(*) Les recherches sur la dialectologie médiévale dont il est question dans cet article ont été rendues possibles par d'importantes subventions accordées par l'Organisation néerlandaise pour le développement de la recherche pure (ZWO).

(1) C. Th. Gossen, « L'état présent des études sur les dialectes gallo-romans au moyen âge », *Actes du XIIIe Congrès International de Linguistique et Philologie romanes,* p.p. M. Boudreault et F. Möhren, vol. I, p. 20.

(2) E. Legros, « La philologie wallonne en 1948 », *Bulletin de la Commission Royale de Toponymie et Dialectologie* XXIII (1949), p. 137.

les traits propres du wallon, n'en retient qu'une partie, et dans une proportion si faible qu'il est impossible de dire que la charte soit écrite *en wallon*. On appréciera dans cette seconde partie un judicieux emploi de la confrontation numérique ; de plus en plus il s'avère que toute la grammaire de l'a. français doit être reprise à la base en s'aidant de cette méthode. Appuyées comme elles sont, sur des chiffres parlants, les conclusions auxquelles aboutit L. Remacle s'imposent à quiconque n'a pas l'esprit prévenu » (3). C. Th. Gossen : « Vom Grundsatz 'Si on allait y voir' geleitet, erbringt der Verfasser den schlagenden Beweis, dass die experimentelle Analyse viel eher zur wahren Erkenntnis führt als die gescheitesten Spekulationen theoretischer Art... Die Untersuchung der Lütticher Urkunde von 1236... wird mit grosser Vorsicht und mathematischer Präzision durchgeführt... Wenn das Experiment, das Remacle für das Altwallonische angestellt hat, einmal mit gleicher Sorgfalt von Fachleuten für jede Sprachlandschaft der langue d'oïl durchgeführt worden ist, wird man endlich den richtigen Blick für das Wesen der altfranzösischen Schriftsprache in ihren regionalen Varianten haben » (4). Et O. Jodogne enfin : « L'œuvre de Remacle, par sa prudence, par son analyse des faits lente et patiente, par ses évaluations précises, est d'une lecture convaincante et elle apaise les doutes en même temps qu'elle répond aux réserves. Rarement s'allie autant la fermeté des théories à la prospection philologique des faits. Le problème de l'ancien wallon est résolu » (5).

Ainsi lancée, la nouvelle doctrine ne rencontre plus guère de résistances. Si M. Delbouille par exemple recommande, dans plusieurs articles, la prudence pour la plus ancienne période du français, il semble avoir accepté l'existence d'un français écrit supra-régional pour le 13e siècle, comme le montre aussi son emploi sans réserve de la nouvelle terminologie. Aussi ne faut-il pas s'étonner de voir que le terme de scripta, véritable mot-clef de la dialectologie médiévale depuis 1948, revient à tout bout de champ et que, signe de belle vitalité, il donne naissance au néologisme *scriptologie* pour désigner la discipline appelée à approfondir les nouvelles perspectives.

---

(3) R.-L. Wagner, c.r. de L. Remacle, « Le problème de l'ancien wallon », *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris* 45 (1949), *Comptes rendus*, pp. 115, 116.

(4) C. Th. Gossen, c.r. de L. Remacle, « Le problème de l'ancien wallon », *Vox Romanica* 13 (1953), pp. 155-164.

(5) O. Jodogne, « La solution du problème de l'ancien wallon », *Leuvense Bijdragen* XL (1950), p. 4.

Précisons, pour compléter le tableau, que dès 1971 un chercheur hollandais, qui n'est autre que l'auteur de ces lignes, croyait possible d'avoir des réserves à l'égard de l'idéologie victorieuse. Dans la proposition n° 3 jointe à sa thèse *Etude sur l'évolution des démonstratifs en ancien et en moyen français* il soutenait — en termes prudents, car ses convictions n'étaient somme toute basées que sur des sondages — que la notion de scripta risque de masquer la réalité plutôt que de la révéler.

Quels étaient les arguments qui nous rendaient sceptique à l'égard d'une notion utilisée à la grande satisfaction de tous ? Notre scepticisme résultait de l'examen de quelque deux mille chartes du 13e siècle, intégralement dépouillées en ce qui concerne les démonstratifs et les formes contractées de l'article défini. Il nous semblait — et il nous semble toujours — que les constatations suivantes sont en contradiction avec ce que la théorie d'une koinè écrite d'origine centrale en expansion fait prévoir :

1) l'examen des chartes permet de démontrer l'existence de traits régionaux, différents de ceux du français central, qui ne se laissent pas interpréter comme des restes de traditions régionales en voie de disparition ; ainsi les dialectes du sud-ouest ne connaissent d'autre adjectif démonstratif du féminin pluriel que *cestes/celes,* alors que la région parisienne et le reste du domaine d'oïl utilisent l'adjectif uniforme *ces* (*op. cit.,* p. 110) ;

2) les chartes du 13e siècle permettent d'établir l'existence d'isoglosses qu'on retrouve telles quelles à l'époque moderne ; ainsi la distribution géographique des variantes *as/aus* de l'article contracté « aux » du 13e siècle ne diffère pas essentiellement de celle des dialectes du 20e siècle (*op. cit.,* pp. 105-107) ;

3) un phénomène important de l'histoire du français comme l'abandon de la déclinaison bicasuelle est, d'après le témoignage des chartes, une innovation non centrale qui se propage à partir de la périphérie pour atteindre la région parisienne au cours de la deuxième moitié du 13e siècle seulement (*op. cit.,* pp. 133-136).

Etant donné par ailleurs que la lecture — superficielle — de cet ensemble de documents du 13e siècle ne nous avait permis de voir ni koinè, ni scripta, nous étions en fait, ce que suggère insuffisamment la formule prudente citée plus haut, profondément convaincu que les deux notions ne correspondent à aucune réalité observable pour la période antérieure à 1300.

C'est pour explorer une réalité manifestement mal connue et mal interprétée que nous avons été amené, avec le concours de P. Th. van Reenen, à soumettre l'ensemble des formes linguistiques trouvées dans plus de 3.300 chartes du 13e siècle à un examen approfondi. Le dépouillement exhaustif de ces documents, dont les résultats les plus importants ont été publiés dans notre *Atlas des formes et des constructions des chartes françaises du 13e siècle* (6), nous a paru apporter la preuve décisive de l'injustesse d'une scriptologie dont les prévisions relatives à la nature hybride des scriptae sont démenties par une longue série de cartes. Estimant que ces cartes sont suffisamment éloquentes pour nous dispenser d'insister, nous nous sommes contenté, dans la préface de notre *Atlas,* de constater pour les points géographiques examinés que, « à considérer un vaste ensemble de phénomènes linguistiques, chacun des 85 points est caractérisable par un dosage spécifique de traits dialectaux ».

Nous avons eu l'occasion de constater que cette prise de position concernant les variations dialectales de l'ancien français écrit est insuffisamment explicite pour ébranler des croyances profondément enracinées dans les esprits : tel critique s'étonne de ne pas nous voir citer dans notre bibliographie le « livre fondamental » de Remacle, tel autre nous reproche, sans nous indiquer d'ailleurs le chemin à suivre, de ne pas prendre en considération « the results of scriptological research ». Dans l'intérêt aussi d'une meilleure orientation de la recherche des années à venir, nous croyons qu'il est urgent de dénoncer le malentendu qui consiste à croire que la réalité que nous avons mise au jour se laisserait intégrer sans plus dans l'idéologie scriptologique.

L'apparition, au cours de l'histoire du français, d'une koinè écrite partout utilisée, et l'apparition concomitante de traditions écrites hybrides, qu'il faudra probablement supposer comme phénomène de transition, est entre autres choses une évolution linguistique à dater. Or, comme nous avons pu le constater à plusieurs reprises, la datation d'une évolution linguistique pose des problèmes qui ne sont pas toujours correctement résolus. Nous nous permettons de rappeler ici le cas, étudié avec une certaine précision dans notre thèse, de la spécialisation des démonstratifs de la série *CIL* dans la fonction de pronom et de la

(6) A. Dees, avec le concours de P. Th. van Reenen et J. A. de Vries, *Atlas des formes et des constructions des chartes françaises du 13e siècle,* Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie, Band 178, Tübingen 1980.

généralisation parallèle des démonstratifs de la série *CIST* dans la fonction d'adjectif. En ce qui concerne les adjectifs démonstratifs féminins du cas régime singulier, cette évolution peut être illustrée par l'exemple du syntagme « cette nuit-là » trouvé dans le discours narratif :

	cele nuit	*ceste nuit*
Roland	3	—
Couronnement	1	—
Aspremont	5	—
Thèbes	3	—
Enéas	2	—
Troie	19	—
Béroul	4	—
Guill. d'Angleterre	1	—
Chrétien de Troyes	19	—
Clari	1	—
Villehardouin	11	—
Queste	17	—
Mort Artu	32	—
Continuation I	8	—
Continuation II	11	—
Continuation Gerbert	13	—
Claris	65	—
Fabliaux	18	—
Miracles Saint-Louis	24	—
Comte d'Anjou	3	—
Livre Passion	1	—
Ovide moralisé	4	—
Chronique métrique	4	—
Rossillon	2	—
Bérinus	23	—
Froissart	16	1
Cent nouvelles	2	10
Commynes	—	17 (7)

(7) Id., *Etude sur l'évolution des démonstratifs en ancien et en moyen français*, Groningue 1971, p. 50.

Le début de la spécialisation syntaxique de la série *CIL* et de la généralisation correspondante des adjectifs de la série *CIST,* qui pour nous, sur la foi entre autres de l'exemple que nous venons de voir, remonte à l'époque de Froissart, avait pu être daté par nos prédécesseurs du 12e, du 13e, du 14e, du 15e et du 16e siècle. Cette diversité de solutions juxtaposées révèle évidemment l'absence, assez curieuse dans une science qui se nourrit d'observations, de critères qui permettent de distinguer même globalement le vrai et le faux. Après avoir étudié le problème de la datation à notre tour, nous en sommes arrivé à la conclusion que nos prédécesseurs, et surtout nos prédécesseurs pressés, n'avaient eu à leur disposition qu'une méthodologie rudimentaire pour aborder une problématique complexe. Le défaut fondamental de la plupart des études antérieures à la nôtre consiste à se contenter d'une documentation réduite, formée d'une série limitée d'exemples invoqués pour illustrer, sinon pour prouver, une évolution amorcée ou accomplie. Or, pour rendre correctement compte d'un changement linguistique complexe, qui a le plus souvent une dimension spatiale et toujours une dimension temporelle, il faut pouvoir disposer d'une vaste documentation. En effet, comme nous l'avons écrit ailleurs, « . . . étudier un problème de linguistique historique revient souvent à comparer deux phénomènes concurrents, l'un destiné à disparaître, l'autre, son remplaçant, promis à l'avenir. Il y a la plupart du temps intérêt, entre autres pour éviter des généralisations hâtives et des explications faciles, à décrire de façon aussi précise que possible les péripéties de ces deux histoires reliées. On s'intéressera donc avec profit à des questions comme : à quel moment l'ancien état de choses commence-t-il à évoluer, quel est le rythme de l'évolution, à quel moment faut-il placer la victoire définitive de la nouvelle formule ? Afin de trouver une première réponse à de telles questions, il est à notre avis utile, sinon indispensable, de se faire une idée des fréquences relatives à travers le temps » (8).

(8) Id., « Variations temporelles et spatiales de l'ordre des mots en ancien et en moyen français », *Sémantique Lexicale et Sémantique Grammaticale en Moyen Français,* Colloque organisé par le Centre d'Etudes Linguistiques et Littéraires de la Vrije Universiteit Brussel, Actes publiés par M. Wilmet, Bruxelles s.d., pp. 293-303.

Ajoutez à cette nécessité de décrire de façon nuancée le déroulement d'une évolution à travers le temps, un rythme évolutif qui peut différer d'un dialecte à l'autre, et il sera clair qu'une collection d'exemples est par définition insuffisante pour se faire une idée tant soit peu précise de ce qui est arrivé et risque par conséquent de favoriser les descriptions impressionnistes et fantaisistes.

Pour résoudre le problème, évoqué plus haut, de la spécialisation de la série *CIL* dans la fonction de pronom démonstratif et de la généralisation de la série *CIST* dans la fonction d'adjectif démonstratif, nous avons dû dépouiller une longue série de textes allant du 12e au 15e siècle. Ainsi le calcul des fréquences relatives, au cas régime du féminin singulier, des adjectifs *ceste* et *cele* a permis d'établir que l'adjectif *cele* commence à reculer, à Paris, vers 1360 pour disparaître pratiquement vers 1500 :

	ceste	*cele*	*ceste*	*cele*
Théâtre 12e/13e s.	53	20	73 %	27 %
Discours direct 12e s.	386	134	74 %	26 %
Discours direct 13e s.	651	249	72 %	28 %
Miracles N.D. 1340-1360	236	84	74 %	26 %
Miracles N.D. 1360-1370	174	53	77 %	23 %
Miracles N.D. 1370-1380	240	38	86 %	14 %
Discours direct Cent nouvelles	112	4	97 %	3 %
Jean Michel	267	15	95 %	5 %

Soulignons quelle vaste documentation est nécessaire ici pour montrer que les rapports entre *ceste* et *cele,* malgré une nette prédominance numérique de *ceste,* restent stables jusque vers 1360, comme permet de le vérifier aussi l'exemple cité plus haut de « cette nuit-là », et une longue série d'exemples analogues. Remarquons aussi combien il a dû paraître naturel à nos prédécesseurs d'interpréter la plus grande fréquence des adjectifs *ceste* comme signe d'une évolution déjà amorcée.

L'exemple que nous venons de rappeler nous permet de dire que, en règle générale, le risque des généralisations abusives et des inter-

prétations erronées diminue à mesure que la documentation est plus sûre. Un glissement fréquent sur la pente de l'erreur mérite d'être explicitement constaté : quand on sait que telle ou telle évolution doit se produire au cours de l'histoire du français, la tentation sera grande de vouloir trouver des attestations de plus en plus précoces de l'évolution déjà amorcée. Cette tendance spontanée vers l'antédatation sera dangereuse surtout dans un cas comme celui que nous venons de discuter : deux phénomènes coexistent depuis longtemps avec des fréquences inégales, mais stables, jusqu'au moment où ces fréquences commencent à s'écarter de la norme traditionnelle. Si on ne se prémunit pas efficacement contre les interprétations impressionnistes, on risque de considérer cette coexistence même comme la preuve d'une évolution en cours.

Les expériences que nous venons de voir feront comprendre que le problème de l'apparition d'une koinè écrite compte parmi ceux qui sont les plus difficiles à étudier avec l'impartialité nécessaire pour débrouiller une situation complexe : la tentation constante sera de considérer comme une manifestation de la koinè ce qui n'est peut-être qu'un trait commun du wallon et du francien par exemple. Séparer les arguments apparents et les arguments réels suppose une connaissance approfondie des deux dialectes et plus spécialement des traits que les deux dialectes ont en commun et des traits qui les distinguent. Essayons donc de définir la stratégie qui nous permettra de déterminer la date à partir de laquelle une koinè écrite d'origine centrale se manifeste en Wallonie. Comparer le wallon écrit et le francien écrit du 13e siècle par exemple implique nécessairement qu'il faut se procurer des échantillons aussi représentatifs que possible de ces deux dialectes. Nous proposons de considérer comme tels respectivement les 176 chartes wallonnes et les 104 chartes de la région parisienne que nous avons énumérées dans notre *Atlas des formes.* La comparaison des formes trouvées dans ces deux échantillons permet d'établir l'existence, comme le montrent aussi les cartes de notre *Atlas,* de deux séries de phénomènes : d'une part les phénomènes qui sont communs au wallon et au francien, d'autre part les phénomènes qui opposent les deux dialectes. Parmi les traits fré-

quents en wallon et inconnus en francien, ou inversement, on peut citer les phénomènes suivants :

carte	*phénomène*	*région parisienne*		*Wallonie (Liège)*		
126	-ø : -t	abé	100 %	abét	82 %	(100 %)
201		volonté	100 %	volontét	68 %	(70 %)
261		doné, etc.	100 %	donét	74 %	(80 %)
263		vendu, etc.	99 %	vendut	79 %	(79 %)
265		menti, etc.	100 %	mentit	79 %	(68 %)
113	-z : -s	vinz	88 %	vins	100 %	(100 %)
258		diz	90 %	dis	91 %	(94 %)
266		donez, etc.	82 %	donés	87 %	(89 %)
13	-ou- : -o-	nous	81 %	nos	83 %	(88 %)
16	-eu- : -o-, -ou-	leur	95 %	lor	93 %	(94 %)
87		leur	97 %	lor	86 %	(94 %)
187		seigneur	83 %	seignor	92 %	(94 %)
19	-eus : -eaus, -eas	eus	92 %	ea(u)s	97 %	(96 %)
68		ceus	89 %	cea(u)s	96 %	(98 %)
96	-eus : -els	queus	83 %	quels	100 %	(100 %)
43	-u : -el	du	98 %	del	97 %	(97 %)
54		eu, u	84 %	el	99 %	(98 %)
171	-e- : -ai-	meson	91 %	maison	100 %	(100 %)
148	-am- : -em-	fame	90 %	feme	92 %	(100 %)
239	-rr- : -r-	orront	100 %	oront	87 %	(97 %)
241	-ndr- : -nr-	tendrai	96 %	tenrai	94 %	(98 %)
233	-a : -at	dona, etc.	100 %	donat	86 %	(89 %)
234	-erent : -arent	donerent	100 %	donarent	78 %	(88 %)
221	-e : -t	puisse	100 %	puist	88 %	(? %)
251	ga- : wa-	gagier	100 %	wagier	83 %	(82 %)

Cet inventaire non exhaustif d'oppositions relativement nettes entre francien et wallon (on pourrait ajouter par exemple l'abandon de la déclinaison bicasuelle, inconnu en Wallonie et usuel dans la région parisienne à la fin du 13e siècle) fournit des éléments susceptibles d'être utilisés comme critères de datation. On essaiera donc de suivre à travers le temps l'évolution en Wallonie des fréquences relatives des futurs *tenr- : tendr-, venr- : vendr-* ou des formes *eas : eus, del : du, lor : leur,* pour citer quelques exemples de phénomènes fréquemment attestés.

Etant donné que les chartes utilisées pour la description du francien et du wallon vont jusqu'à la fin du 13e siècle, on peut conclure que, d'après les critères adoptés ici, un début de généralisation des formes centrales ne pourra être trouvé en Wallonie qu'après 1300 : l'existence de formes telles que *tenr-, venr-, eas, del, lor* montre, comme le montraient dans notre thèse de 1971 les adjectifs démonstratifs féminins *cestes/celes* pour les dialectes du sud-ouest, que des dialectismes caractérisés sont capables de résister efficacement à l'extension supposée des formes centrales.

A la lumière des exigences méthodologiques que nous avons formulées plus haut, il sera clair qu'une première faiblesse essentielle de l'étude que Remacle, dans le chapitre II de son livre, a consacrée à « La langue d'une charte écrite à Liège en 1236 » (9) est qu'une documentation extrêmement réduite est censée prouver l'existence d'une koinè écrite : un seul texte, même correctement interprété, ne saurait suffire pour donner une toute première idée du vaste mouvement qu'a dû être l'abandon progressif des traditions écrites locales. Ce qui, d'un point de vue statistique, est inadmissible, c'est de vouloir prédire le comportement de centaines de textes sur la foi de ce qu'on observe dans un seul document. Même les précautions les plus élémentaires ont été négligées dans cette perspective. Ainsi Remacle n'a rien fait pour déterminer si, oui ou non, la charte de 1236 est un spécimen représentatif de la tradition wallonne (heureusement, comme nous le verrons plus loin, le texte se trouve être d'une pureté dialectale impeccable). Ce qui est plus grave, c'est que Remacle, qui de son propre aveu ignore à peu près le francien, a négligé de se documenter sur le dialecte en question : malgré tout ce qui est affirmé dans son étude au sujet de la provenance centrale de toute une série de formes du texte de 1236, il n'est pas sûr qu'il ait jamais vu une charte parisienne par exemple. Tout son savoir semble dériver de la consultation de manuels, rarement cités d'ailleurs, comme le *Précis historique de phonétique française* de Bourciez, dont le but n'est certainement pas de nous renseigner sur les formes écrites de l'ancien français.

Renoncer ainsi à se procurer une connaissance directe et précise du francien et du wallon, s'enfermer dans un tête-à-tête avec le texte à analyser, c'est donner à d'éventuels préjugés des chances inespérées. Or, Remacle aborde l'étude de la charte de 1236 avec la ferme convic-

(9) *Op. cit.*, pp. 39-40.

tion que la théorie de Feller, selon laquelle les auteurs wallons du moyen âge avaient voulu composer en français, est juste en son principe : « Saisit-on ... combien la méthode préconisée par Feller est de nature à garantir le progrès de la science ? ... En analysant la scripta selon l'esprit tout au moins de la théorie de Feller, ils (c'est-à-dire les médiévistes) apprendront à écarter les matériaux de mauvais aloi, ou plutôt ils apprendront à les mettre en œuvre de la façon voulue. Et ce sera là, sans aucun doute, un avantage essentiel » ([10]). Remacle, placé dans les conditions les plus défavorables à une analyse objective de la réalité, a-t-il découvert une vérité qui aurait échappé à l'attention d'éminents médiévistes, qui avaient passé leur vie à lire des textes d'ancien français ? Nous ne le croyons pas, et un examen de sa méthode montrera que Remacle n'a pas évité le piège d'un impressionnisme assez superficiel.

Arrivé au bout de son analyse de la charte liégeoise de 1236, Remacle introduit comme suit les conclusions auxquelles il a abouti : « Me voici au terme de mon analyse. Elle m'a paru souvent difficile, pénible même, et j'en devine plus que jamais les faiblesses : peut-être des mots ont-ils été mal classés, peut-être le procédé lui-même est-il discutable ... Je crois cependant que ma méthode, si arbitraire qu'elle puisse paraître à certains, est quand même une méthode, et j'espère que mon analyse, malgré les erreurs de détail qu'on y décèlera, demeurera valable dans son ensemble. Je n'hésiterai donc pas davantage à formuler les conclusions de mon travail » ([11]).

En parlant de « ma méthode », Remacle revendique à juste titre la paternité d'un type d'analyse qui était resté inédit dans le domaine de la dialectologie médiévale. Ce qui est original dans sa stratégie, c'est une comparaison extrêmement indirecte des graphies wallonnes et des graphies franciennes. Contrairement à ce qu'on serait tenté de croire, la conclusion bien connue « ... après une analyse et une statistique, j'ai affirmé que la scripta du document était ... du non-wallon pour environ soixante-dix, c'est-à-dire pour le tiers de ses mots » ([12]) ne résulte pas d'un examen des formes écrites de l'ancien français tel que nous l'avons nous-même entrepris en comparant systématiquement les graphies trouvées dans des documents localisables du 13e siècle. Ce type

(10) L. Remacle, *Le problème de l'ancien wallon,* Liège 1948, p. 98.
(11) *Ibid.,* p. 135.
(12) *Ibid.,* p. 159.

d'analyse classique a été un instant envisagé par Remacle, mais l'idée de s'engager dans cette voie a été aussitôt abandonnée : « Pour éclairer la formation de la scripta, c'est-à-dire son passé, il aurait fallu identifier, parmi toutes les formes du texte, celles qui sont exclusivement franciennes, celles dont la présence dans la langue écrite à Liège ne saurait s'expliquer que par l'influence centrale. Mais cette tâche, essentielle pourtant, dépasse mes forces : j'ignore quelle était exactement au 13e s. l'extension géographique des caractères phonétiques et morphologiques du francien, et je me demande si quelqu'un pourrait la déterminer avec précision » ([13]).

L'approche indirecte que Remacle a choisi de suivre, s'inspire peut-être d'une réflexion théorique dans laquelle il y a sans doute du vrai, à savoir que l'apparition sur le sol wallon d'une koinè écrite d'origine étrangère ne peut pas manquer d'avoir eu pour effet de créer un écart plus grand entre le parler local et le nouveau type d'écriture. De là l'idée, comme on peut le comprendre à travers des formulations peu explicites, que la distance entre le wallon parlé et la langue écrite en Wallonie permet de mesurer les progrès de la koinè écrite (l'existence même de cette koinè en Wallonie dans la première moitié du 13e siècle étant considérée par Remacle comme un fait acquis, qui n'a plus besoin d'être démontré).

Les considérations précédentes, dans la mesure où nous avons eu raison de les supposer, conduisent à un projet grandiose : il devrait être possible de procéder à une redistribution des formes écrites de l'ancien français de telle façon qu'à chacune des graphies soit assigné son pays d'origine où la conformité entre forme écrite et forme parlée serait assurée. C'est ce projet ambitieux qui est défini dans la phrase par laquelle commence l'analyse de la charte de 1236 : « Analyser la langue d'un document, cela revient pour nous à rechercher l'origine des divers mots qui constituent le texte, c'est-à-dire à rechercher de quelle région ou de quelle source ces mots peuvent provenir. L'idéal serait d'assigner une origine possible à tous les mots » ([14]). La réalisation de ce projet se heurte tout de suite à des obstacles. Ainsi, voulant reconnaître les formes communes au wallon et à d'autres dialectes, Remacle avoue : « Mais une difficulté insurmontable m'arrête : je découvrirais bien les formes communes aux diverses scriptae régionales ; mais, puisque je songe

(13) *Ibid.*, pp. 132-133.
(14) *Ibid.*, p. 111.

surtout aux origines, ce qui m'intéresse en réalité, ce sont les formes communes aux dialectes oraux ; or, si l'étude précédente m'a éclairé sur l'histoire du wallon, j'ignore à peu près celle des autres patois » ([15]). Remacle décide par conséquent de se contenter d'une procédure abrégée : « Force m'est donc de considérer seulement deux dialectes : le wallon, d'une part ; de l'autre, le dialecte central ou francien » ([16]). Est-ce que ce projet réduit a plus de chances d'aboutir ? Hélas non : « Ainsi restreint, le travail n'envisagera plus que l'essentiel : ce qu'il importe de préciser en premier lieu, ne sont-ce pas les rapports entre le francien et le wallon ? Mais même en ne considérant que ces deux dialectes, comment demeurer sur le plan oral ? Je n'aperçois le francien que sous la forme de la scripta francienne, et je ne crois pas que celle-ci soit la notation fidèle du francien parlé. En définitive, tout ce que je puis faire, c'est d'essayer d'identifier les mots qui paraissent communs au wallon oral et au francien tel que le décrivent les grammaires historiques, la phonétique de Bourciez par exemple » ([17]). Si, du côté francien, la procédure définie n'est pas tout à fait rassurante, du côté wallon se présentent des problèmes d'interprétation comparables : « Il reste à signaler une difficulté grave qui, à divers moments, pèsera sur l'analyse au point d'empêcher ou de compromettre le jugement : il s'agit de l'interprétation phonétique des graphies. On ignore comment les Liégeois du 13e siècle prononçaient la scripta » ([18]). Les réflexions que nous venons de rapporter conduisent Remacle à s'inquiéter au sujet de l'adéquation de sa méthode, méthode que les médiévistes pourraient être tentés de considérer comme peu sûre : « Comment faut-il donc concevoir les rapports entre la graphie et la prononciation ? Question épineuse ! Sur ce point, je l'avoue, mon attitude pourra sembler contradictoire, arbitraire même ; car tantôt je négligerai un écart d'écriture, tantôt j'en retiendrai un autre. A mon avis, beaucoup de cas sont des cas d'espèce et le bon sens peut seul les débrouiller ; mais je crains un peu qu'aux yeux des médiévistes le bon sens d'un dialectologue ne semble gauchi par des préventions intéressées . . . » ([19]). Compte tenu aussi du scepticisme des médiévistes, on pourrait s'attendre à ce que Remacle renonce à vouloir appliquer une méthode qui risque d'aboutir à des résultats contestables, basés sur des décisions arbitraires. Remacle

(15) *Ibid.*, p. 112.
(16) *Ibid.*, p. 112.
(17) *Ibid.*, p. 112.
(18) *Ibid.*, p. 108.
(19) *Ibid.*, p. 108.

décide pourtant de continuer et il entreprend d'établir les listes des formes wallonnes, des formes non wallonnes et des formes communes de son texte. L'inspection de ces listes donnera à un lecteur tant soit peu familiarisé avec l'ancien français l'impression d'être confronté avec un mystère : quelle formule magique a permis à Remacle de convertir en formes franciennes une longue série de graphies authentiquement wallonnes comme *owist, glise, sangeor, chu,* etc. ? Nous aurons à revenir plus loin sur ce que ces résultats de la méthode indirecte de Remacle ont d'un peu curieux. Constatons pour le moment que Remacle, interrompant brusquement la stratégie suivie jusqu'ici, passe à l'établissement de la liste des « formes françaises », qui n'est pas dérivable des listes déjà dressées et qui résulte de l'application d'un critère qui n'a plus rien à voir avec le projet primitif. Que s'est-il passé ? Remacle semble avoir pris conscience de ce que les résultats obtenus jusqu'ici avaient d'aventureux et, renonçant tout à coup à la procédure qui les a produits, s'est converti à une nouvelle méthode : « . . . j'ai cru opportun de m'assigner un autre dessein, « pro-spectif », si je puis m'exprimer ainsi, qui regarde, non le passé, mais la destinée, l'avenir de la langue écrite. Incapable d'identifier les formes franciennes, j'ai rassemblé celles qui, en 1236, étaient déjà françaises, celles qui avaient déjà la structure phonétique avec laquelle elles vivront plus tard dans la langue commune appelée langue française. Faisant donc abstraction de la valeur phonétique du texte, je m'en tiens ici à la *forme* écrite. Raisonner sur les sons, comme nous l'avons fait jusqu'à maintenant, n'est-ce pas vouloir saisir une réalité souvent insaisissable ? » ([20]).

Avant de nous engager dans cette nouvelle voie, essayons de voir quel est le chemin parcouru jusqu'ici. En relisant le dernier passage cité on peut comprendre que Remacle semble se résigner à l'échec de sa méthode indirecte : raisonner sur les sons est considéré comme synonyme de vouloir saisir une réalité souvent insaisissable. Si un léger doute peut subsister quant à l'utilité éventuelle de ce qui a été fait dans la perspective phonétique, l'affirmation de Remacle qu'il a été incapable d'identifier les formes franciennes revient à dire que nous avons piétiné sur place. Ce qui reste énigmatique, ce sont les raisons pour lesquelles Remacle a néanmoins jugé opportun de nous confronter avec les listes des formes non wallonnes et des formes communes au francien et au wallon. Etant donné par ailleurs que la conclusion qui résulte de la composition de ces listes, à savoir que le tiers des mots du texte est

(20) *Ibid.*, p. 133.

d'origine étrangère, est maintenue avec force, on se demandera quelle a été la pensée profonde de Remacle. Demandons-nous donc, afin de lever toute ambiguïté, quel a pu être en fin de compte le critère qui a permis de reconnaître le caractère non wallon de telle ou telle graphie. A ce sujet Remacle n'a pas tenu à être très explicite : « Il va de soi... que j'ai dû faire, pour mon compte personnel, un examen méthodique et minutieux de tous les mots : une telle analyse est indispensable. Mais au lieu de la reproduire telle quelle, j'en retiendrai surtout les résultats. Je mettrai seulement sous les yeux du lecteur des listes de mots classés d'après leur origine ou leur extension géographique, et je les ferai suivre d'un commentaire justificatif aussi bref que possible » ([21]). Ce que ces brefs commentaires justificatifs révèlent est parfois assez inquiétant. Ainsi Remacle estime que son ignorance de la réalité peut légitimer certaines libertés prises avec le matériel : « On me fait observer que *u* n'est pas une graphie courante de « ou » en francien et que, par ailleurs, avant de passer à la valeur phonétique des graphies, il conviendrait tout d'abord de rechercher si telle graphie est ou n'est pas francienne. Ainsi, pour *ilh* et *ihl,* on commencerait par noter que ces formes ne sont pas franciennes ; puis on se demanderait si l'*h* avait une valeur phonétique. Il se peut que l'emploi systématique de cette méthode eût clarifié le travail. Cependant, l'instabilité des graphies médiévales doit rendre fort délicate leur étude géographique » ([22]). Ce commentaire est révélateur dans ce sens qu'il nous fait comprendre que Remacle n'a nullement eu pour souci de vérifier si les formes classées comme communes au wallon et au francien sont effectivement attestées dans le dialecte du centre. Si, dans le passage cité, il semble encore disposé, en théorie, à se corriger éventuellement, un autre bref commentaire justificatif, qui a pour but de familiariser le lecteur avec le genre de décisions difficiles qui ont dû être prises, montre qu'il accepte de déformer une réalité dûment observée : « Soit le pronom personnel *ilh* : la graphie « lh » est nettement wallonne ; mais, étant donné que le wallon moderne prononce [il] comme le français et qu'il paraît avoir toujours prononcé de la sorte, je ne saurais attacher aucune valeur phonétique à la lettre *h* ; et quoique « lh » n'ait jamais été une graphie francienne, je classe *ilh* parmi les formes communes au francien et au wallon » ([23]).

(21) *Ibid.,* p. 107.
(22) *Ibid.,* p. 114, note 1.
(23) *Ibid.,* p. 109.

Ce genre de solutions insolites, qui ont pour résultat de présenter comme francien ce qui n'a jamais été francien, dissipe en partie le mystère qui plane sur ces fameuses listes des formes non wallonnes et des formes communes : Remacle, cédant à la tentation d'une interprétation intéressée de la réalité, déclare inexistantes la plupart des caractéristiques wallonnes de son texte. Il est à peine nécessaire de préciser ce qui motive en général cette hostilité à l'égard des graphies wallonnes. L'attitude globale de Remacle est évidemment dictée par les exigences de la thèse de Feller : si on ne réussit pas à se procurer un contingent intéressant de formes franciennes, il n'y aura pas de koinè et par conséquent pas de scripta wallonne, ce qui paraît inadmissible. Ce qui justifie concrètement la suspicion jetée sur une longue liste de mots du texte de 1236, c'est la constatation d'un écart entre la forme phonétique, telle que Remacle a cru pouvoir la reconstruire, et la forme trouvée dans le texte analysé.

L'existence de pareils écarts est un fait capital aux yeux de Remacle et le problème qu'ils posent est résolu dans ce sens que toute graphie qui ne reflète pas fidèlement la prononciation que Remacle suppose, assez gratuitement parfois, pour l'année 1236, est considérée comme étant étrangère au wallon. C'est là le principe qui préside à la composition des listes des formes wallonnes, non wallonnes et communes et qui explique, plus généralement, son ambition primitive de chercher la vraie patrie des formes « non wallonnes ». Nous avons vu entre-temps que les résultats auxquels a abouti l'entreprise de Remacle sont inacceptables, étant donné que l'attribution au francien d'un important contingent de graphies « non wallonnes » : *ke, ouist, glise, sangeor, canones, revenroit, chu, laisir, aurat, varoit, acompanhiet, foit, priet, metit, el,* et de graphies « communes » : *doins, ilh, proidomes, at, ihl, ki, u, pendut, dois,* est en fait une déformation grossière de la réalité observable. La nécessité inéluctable d'accepter comme propres au wallon ces graphies condamnées par Remacle conduit à une conclusion nette : malgré les apparences d'une belle rigueur scientifique, il n'est pas légitime d'exiger une conformité absolue entre formes écrites et formes parlées d'une langue.

L'existence possible d'une tradition écrite relativement autonome, et conservatrice par rapport à la langue parlée, est en théorie reconnue

par Remacle : « Telle graphie, phonétique peut-être à une époque donnée, ou d'allure plus étymologique, plus latine, persiste jusqu'à nos jours, en dépit des changements de prononciation » ([24]). Généralement cependant, et en contradiction avec l'observation que nous venons de rapporter, Remacle n'est pas favorable à ce genre d'irrégularités. Si le scribe du document de 1236 ose écrire *glise* plutôt que *gléhe,* comme le voudrait Remacle, il risque d'être grondé pour ne pas s'être comporté comme un phonéticien avant la lettre : « Le scribe adapte visiblement les mots à des normes graphiques qui ne s'efforcent pas de reproduire phonétiquement les formes wallonnes orales. Sans doute les écrit-il comme cela par habitude, inconsciemment, mais son habitude, qui s'intègre peut-être dans une tradition, ne révèle non plus aucune inclination à copier la forme phonétique wallonne » ([25]). Si, dans ce cas particulier, Remacle s'exprime en termes modérés, étant donné qu'il paraît accepter l'éventualité d'une tradition écrite wallonne, normalement il est moins compréhensif, comme le montre le commentaire suivant, qui doit expliquer l'intégration de la graphie *tient* dans la liste des formes non wallonnes : « On me présente une autre solution : *tient* serait une graphie archaïque, conservatrice, donc parfaitement liégeoise. A première vue, l'explication est plausible, puisque le w. *tint,* comme le francien *tient,* doit remonter à un [tient] avec diphtongaison de *e* en *ie.* L'archaïsme peut être invoqué souvent, mais il me paraît offrir peu de garanties . . . La solution de l'archaïsme fait appel, comme la nôtre, à des hypothèses » ([26]).

Ce qui, en dernière analyse, justifie aux yeux de Remacle une attitude de rigueur inexorable, c'est la comparaison avec la situation qu'il constate en français moderne : « En me voyant proclamer que la scripta de Wallonie n'est pas du wallon pur, peut-être le lecteur formule-t-il cette objection : 'Chacun sait que la langue écrite diffère forcément de la langue parlée ! Entre l'une et l'autre, il n'y a jamais de commune mesure !' Objection spécieuse. Ici encore, il faut retourner aux faits. Aujourd'hui, par ex., le français écrit se distingue du français parlé par un certain choix des mots, par une phrase plus périodique,

(24) *Ibid.,* pp. 117-118.
(25) *Ibid.,* p. 127.
(26) *Ibid.,* p. 109, note 1.

plus ample et plus régulière à la fois, mais tous les deux ont la même phonétique et la même morphologie » ([27]). Nous croyons devoir comprendre, à travers des formulations quelque peu curieuses, que le degré de conformité entre langue écrite et langue parlée paraît tout à fait satisfaisant à Remacle en ce qui concerne le français moderne. Ici, il doit y avoir malentendu : si, au 16e siècle, le grammairien Meigret peut proposer, et mettre en pratique pour son compte personnel, une importante réforme de l'orthographe, cela doit impliquer que le français écrit était, dès cette époque-là, mal adapté au français parlé. Cette tentative de modernisation ayant échoué, on peut conclure que le français moderne, en dépit d'innombrables évolutions phonétiques, est *grosso modo* resté fidèle aux graphies héritées du moyen âge. Comment Remacle peut-il considérer comme non problématiques tant de graphies modernes, comme *beau, cent, fleurs, août,* une fois qu'il a décidé d'envoyer en bloc dans la liste des formes non wallonnes les 57 occurrences de la notation *e* pour *e* caduc, telle qu'on la trouve dans des mots comme *ce, de, devant* ? « Aujourd'hui, dans tous les mots considérés, le liégeois aurait un *i* caduc : *ci, di, divant, ki, li, rimanant, tini,* etc. Or, on peut admettre sans trop de témérité qu'en 1236 il avait déjà cet *i* (ou peut-être *ü,* autre voyelle très fermée . . .) et que, par conséquent, le phonème noté par *e* différait de la voyelle caduque wallonne » ([28]). Remacle veut-il que ces graphies parfaitement wallonnes jusqu'en 1236 changent cette année-là de statut pour devenir des formes étrangères au wallon, parce que les premières attestations d'une prononciation en train d'évoluer apparaissent vers cette date ou peu après ? ([29])

Nous conclurons ici l'examen de la méthode indirecte de Remacle. Motivant son recours à une nouvelle stratégie, Remacle avoue que sa méthode ne permet pas d'identifier les formes franciennes de la charte analysée et que « raisonner sur les sons, c'est vouloir saisir une réalité

(27) *Ibid.*, p. 147.
(28) *Ibid.*, pp. 122-123.
(29) Pour ce qui est de ces datations précises d'une évolution phonétique du moyen âge, il n'est pas inutile de tenir compte de ce que Remacle observe pour le wallon moderne : « On sait, d'ailleurs, qu'on ne date pas un changement phonétique à un an près, et qu'il n'a pas lieu en même temps chez tous les individus », L. Remacle, *Les variations de l'h secondaire en Ardenne liégeoise,* Liège-Paris 1944, p. 132.

souvent insaisissable ». Et en effet, si le but de l'entreprise est adéquatement défini comme la recherche, parmi toutes les formes du texte, de « celles qui sont exclusivement franciennes, celles dont la présence dans la langue écrite à Liège ne saurait s'expliquer que par l'influence centrale », on peut affirmer, sans crainte de se tromper, que l'analyse de Remacle n'a pas permis de trouver un seul argument en faveur de la thèse qu'une koinè écrite d'origine centrale se refléterait dans les formes utilisées dans le document liégeois de 1236. En publiant la liste des formes non wallonnes et une partie importante de la liste des formes communes, Remacle s'est rendu coupable, en sens inverse, d'une erreur contre laquelle il avait mis en garde ses collègues médiévistes : « Si vous remplacez dans un texte tous les caractères non wallons par des caractères wallons, le texte, qui n'était peut-être pas wallon, deviendra wallon, par une conséquence nécessaire et automatique » ([30]).

Nous avons vu plus haut que Remacle, ayant constaté l'échec de la méthode indirecte, entreprend d'établir la liste des « formes françaises » de son texte : « Incapable d'identifier les formes franciennes, j'ai rassemblé celles qui, en 1236, étaient déjà françaises, celles qui avaient déjà la structure phonétique avec laquelle elles vivront plus tard dans la langue commune appelée langue française. Faisant donc abstraction de la valeur phonétique du texte, je m'en tiens ici à la *forme* écrite » ([31]). Nous renonçons à vouloir comprendre comment Remacle, après avoir décidé de faire abstraction de la valeur phonétique du texte, peut identifier les formes qui « avaient déjà la structure phonétique avec laquelle elles vivront plus tard dans la langue commune appelée langue française ». Faut-il, une fois de plus, s'étonner de voir figurer dans la liste des « formes françaises » des graphies nettement wallonnes comme *doins, veriteit, ilh, conselh, at, ihl, vivrat, un* (= on), *acompanhiet, foit, meterat, fermet, pendut, priet, milhe* ? Ce qui mérite tout au plus d'être souligné, c'est la netteté avec laquelle se manifestent ici les contradictions inhérentes à une description qui reflète non pas une réalité impartialement observée, mais un parti-pris. Voici en effet ce que Remacle,

(30) *Ibid.*, p. 151.
(31) *Ibid.*, p. 133.

qui, rappelons-le, a décidé de s'en tenir à la forme écrite de son texte, trouve à répondre à ceux qui s'étonnent de voir citer comme « formes françaises » des wallonismes incontestables : « Après avoir vu ma liste, le lecteur objectera peut-être que, précisément, j'ai retenu comme formes françaises des graphies qui n'ont jamais été franciennes : *ilh, vilhe, acompanhiet*... Il est vrai. Mais si j'ai cru pouvoir le faire, c'est que j'étais persuadé qu'il n'y avait, entre ces formes et les formes usitées dans le centre, qu'une variation d'écriture, et que l'*h* de *ilh* et de *vilhe* par ex. était négligeable » (32). Remarquons en passant que Remacle semble avoir perdu de vue le fait qu'il avait promis de comparer les formes de son texte, non pas avec le francien, mais « prospectivement » avec le futur français. Plus généralement, l'inapplicabilité du critère de classification proposé fait supposer que la norme qui décide de l'admission de telle ou telle graphie dans la liste des formes françaises n'est autre que le jugement arbitraire de Remacle : « On notera du reste que, dans le choix des formes, je me suis montré plutôt sévère. J'en ai admis quelques-unes dont la graphie s'écarte de la norme francienne ou française, *doins* 'doyen', *un* 'on', et d'autres encore qui viennent d'être citées. Mais j'en ai rejeté beaucoup d'autres, que j'avais classées plus haut parmi les formes « communes » et qu'à ce titre j'aurais pu conserver ici » (33).

Abstraction faite des erreurs manifestes et des décisions arbitraires, la sélection des « formes françaises » semble réglée par une ressemblance globale avec les formes du français moderne. Ainsi réduite à sa plus simple expression, cette nouvelle méthode de Remacle est remarquable surtout en ceci qu'elle rend à peu près superflue toute connaissance de l'ancien français : qui ne serait capable de déterminer, en très peu de temps et pour n'importe quel texte médiéval, le pourcentage approximatif des formes qui rappellent celles du français moderne ? Ce qui reste à démontrer, c'est que le critère de la ressemblance globale avec le français moderne permet de discriminer un texte dont la wallonicité est intacte et un texte contaminé par des formes « dont la pré-

(32) *Ibid.*, p. 133.
(33) *Ibid.*, pp. 133-134.

sence dans la langue écrite à Liège ne saurait s'expliquer que par l'influence centrale ».

On comprendra que l'énumération des « formes françaises » de la charte liégeoise de 1236 ne change en rien la conclusion provisoire que nous avons formulée plus haut : ni la première méthode de Remacle, ni la deuxième n'ont révélé la présence, dans le document analysé, d'éléments étrangers d'origine centrale. L'existence d'une koinè écrite et l'existence d'une scripta wallonne définie comme une langue naturellement composite, que l'on considère généralement comme démontrées par l'analyse de Remacle, sont des suppositions chimériques, que ne justifie pas l'observation objective de la réalité.

L'examen des deux méthodes de Remacle conduit à une autre conclusion importante : pour étudier des problèmes de dialectologie médiévale, le point de départ naturel reste la comparaison directe de ce qui est concrètement disponible, à savoir les formes écrites de l'ancien français. Ce qu'on peut reprocher à l'idéologie scriptologique de Remacle, c'est d'avoir systématiquement discrédité ce qui est, de loin, notre source la plus importante pour la connaissance de la diversité régionale de l'ancien français. Cette matière abondante que le moyen âge nous a laissée mérite d'être étudiée avec attention plutôt que d'être traitée avec la désinvolture de Remacle, qui semble vouloir connaître la réalité avant de l'avoir examinée.

Nous essaierons à notre tour de déterminer la nature de la langue qu'on trouve dans la charte liégeoise de 1236. Comme nous l'avons dit plus haut, vérifier si telle graphie est wallonne ou francienne suppose une connaissance approfondie des deux dialectes. En attendant mieux, nous considérerons ici comme provisoirement utilisables les descriptions du wallon et du francien telles qu'on les trouve dans notre *Atlas des formes,* dont les cartes n°s 1-268 proposent, pour chacun des phénomènes étudiés, la fréquence estimée dans la région parisienne et en Wallonie. Nous nous limiterons ici à ceux des phénomènes qui sont attestés dans le texte à analyser et qui, en plus, permettent de discriminer avec une certaine netteté les deux dialectes. Voici donc la liste des traits dont les fréquences trouvées pour le francien et le wallon permettent de constater une différence supérieure à 50 % :

carte	*phénomène*	*région p.*	*Wallonie*	*charte*	*score r.p.*	*score W.*
8	ilh, ihl : il	0 %	58 %	100 %	— 3,0	3,7
13	nous : nos	81 %	17 %	0 %	— 1,8	2,1
34	le : li c.s.m.sg.	58 %	4 %	0 %	— 0,5	1,9
37	les : li c.s.m.pl.	61 %	0 %	0 %	— 0,6	2,1
43	deu, du : del	98 %	3 %	0 %	— 2,9	3,6
54	eu, u : el	84 %	1 %	0 %	— 2,0	2,7
68	ceus : cea(u)s	89 %	4 %	0 %	— 2,4	2,8
70	caus : cea-, cia-	56 %	1 %	0 %	— 0,3	0,9
72	ceas : ceaus	0 %	53 %	100 %	— 3,0	4,3
76	mon : mes c.s.m.sg.	59 %	0 %	0 %	— 0,5	2,1
89	tout : tot	95 %	43 %	0 %	— 2,5	1,6
100	tele : tel fém.	77 %	17 %	0 %	— 1,6	1,8
118	cens : cenz	26 %	95 %	100 %	— 1,4	2,8
148	fame : feme	90 %	8 %	0 %	— 2,4	2,5
151	fis : fils, fius	13 %	76 %	100 %	— 2,0	3,0
168	lieu, liu : leu	42 %	97 %	100 %	— 0,2	3,2
169	liu : lieu	13 %	75 %	100 %	— 2,2	1,5
181	sael : seel	3 %	84 %	100 %	— 2,8	2,8
182	saal : sael	2 %	57 %	100 %	— 2,8	1,2
187	seigneur : seignor	83 %	8 %	0 %	— 2,0	1,9
209	at : a	0 %	69 %	100 %	— 3,0	3,6
231	fu : fut	88 %	29 %	0 %	— 2,2	1,3
233	donat : dona, etc.	0 %	86 %	100 %	— 3,0	4,8
244	ver- : verr-	0 %	51 %	0 %	0,9	0,0
245	donerat : donera, etc.	0 %	58 %	100 %	— 3,0	3,4
251	warder : garder	0 %	83 %	0 %	1,8	— 2,0
259	fet : fait	64 %	1 %	0 %	— 0,9	1,2
261	donét : doné, etc.	0 %	74 %	100 %	— 3,0	4,4
262	donei(t) : doné(t), etc.	0 %	58 %	100 %	— 2,9	4,4

Comme permettent de le vérifier les pourcentages qui figurent dans la troisième colonne, la charte utilise presque invariablement les formes wallonnes et rejette par conséquent les formes franciennes, les seules exceptions étant *verrunt* au lieu de *verunt* et surtout la graphie *guarder* pour la graphie plus nettement wallonne *warder*.

Pour exprimer par un seul chiffre la ressemblance plus ou moins grande qui existe entre le texte à analyser et chacun des deux dialectes, on peut calculer la différence moyenne entre les pourcentages de la troisième colonne et ceux des deux colonnes précédentes. La moyenne des différences entre la langue du texte et la langue des chartes franciennes est de 79 %, alors que pour les chartes wallonnes on trouve une différence moyenne de 22 %. Ces deux différences moyennes impliquent évidemment que la langue de la charte est proche du wallon et n'est pas proche du francien. Pour des raisons qu'il serait trop long d'exposer ici en détail, calculer les différences de pourcentages est une façon très grossière de mesurer le degré de ressemblance. Ainsi, pour le phénomène n° 8 par exemple, si la fréquence de *ilh/ihl* est de 100 % dans la charte de 1236 et de 58 % seulement pour l'ensemble de la documentation wallonne (à Liège même nous avons trouvé 77 %), cette différence de 42 % ne devrait pas compter négativement : la charte utilise systématiquement la forme caractéristique du wallon, qui constitue par conséquent un argument nettement positif en faveur de l'attribution du texte au wallon malgré une différence de pourcentages assez considérable (la différence de 100 % constatée pour le francien restant évidemment un argument important contre l'attribution au francien). Pour remédier à ce genre d'inconvénients, inhérents à une simple comparaison des pourcentages, une différence de pourcentages constatée entre texte et dialecte doit être interprétée. Dans le système d'évaluation que nous avons adopté, une différence appréciable entre le pourcentage du texte analysé et celui du dialecte envisagé est interprétée comme un argument plaidant contre l'attribution du texte au dialecte en question. En principe, et toujours abstraction faite de certaines corrections nécessaires, à une différence allant de 50 % à 100 %, correspond un score négatif allant de 0 à — 3. Une différence inférieure à 50 % est en principe à considérer comme un argument en faveur de l'attribution au dialecte concerné, les scores positifs pouvant aller de 0 à + 5 (les scores de + 3 à + 5 sont pratiquement réservés à des arguments particulièrement forts dans ce sens que le phénomène considéré a une extension géographique limitée, comme cela vaut pour la graphie *ilh/ihl,* qui n'est attestée que dans la seule Wallonie).

Nous estimons que les scores de — 3 pour la région parisienne et de + 3,7 pour la Wallonie interprètent de façon intuitivement juste l'argument constitué par l'emploi exclusif de *ilh/ihl* dans la charte de 1236. Cette graphie étant inconnue dans la région parisienne, il faut conclure que la charte offre ici exactement l'opposé de ce qui aurait été normal, si le document avait été écrit dans la région parisienne, d'où le score négatif maximal de — 3. D'autre part, la graphie *ilh/ihl* n'étant attestée que dans notre documentation wallonne, cet argument plaide de façon univoque en faveur du dialecte wallon, ce qui explique un score positif supérieur à + 3.

Si, ici encore, on veut exprimer par un seul chiffre le degré de parenté qui existe entre la langue de la charte et la langue de la région parisienne, on peut totaliser les scores positifs et les scores négatifs de la colonne concernée. On trouve pour la région parisienne un total de — 54,9 pour les scores négatifs et de 2,7 pour les scores positifs. Si tous les scores avaient été positifs, le score total aurait été de 54,9 + 2,7 = 57,6. Sur un total possible de + 57,6 la région parisienne n'obtient que — 54,9+2,7 = — 52,2, ce qui se traduit dans le score final de — 52,2 : 57,6 = — 0,91. Pour la commodité nous multiplions par 100, ce qui fait aboutir à un résultat extrêmement négatif la comparaison de la charte avec la documentation francienne : — 91, le maximum négatif étant de — 100. En ce qui concerne le score final wallon, on obtient un total de 71,6 pour les scores positifs et de — 2,0 pour les scores négatifs. L'application de la formule $\frac{\Sigma\ x}{\Sigma\ |x|}$ donne 69,6 : 73,6 × 100 = + 95. Les scores de — 91 et de + 95 sont à considérer comme une interprétation chiffrée de la constatation que la presque totalité des phénomènes étudiés plaident contre la région parisienne et pour la Wallonie. Si on prend en considération non pas les 29 critères énumérés plus haut, mais l'ensemble des 109 phénomènes attestés dans la charte de 1236, cela aura pour résultat que le score négatif obtenu pour la région parisienne sera fortement mitigé. La plupart des phénomènes négligés jusqu'ici sont communs à la région parisienne et à la Wallonie : ainsi, en ce qui concerne le phénomène n° 9 par exemple, la forme *lo/lou* de l'article défini n'est attesté ni en francien, ni en wallon. La comparaison des pourcentages : 0 : 0 : 0, aboutit à un score positif pour le francien et pour le wallon. Le score final qui tient compte de l'ensemble des 109 critères sera de — 6 pour la région parisienne et de + 96 pour la Wallonie.

La comparaison d'un texte dont on veut déterminer l'origine avec les chartes provenant d'une région déterminée ne se limite pas nécessairement, comme ici, à deux régions. Dans l'appendice n° 1 de notre *Atlas des formes* nous avons donné les résultats de la comparaison du *Jeu de saint Nicolas* avec les chartes provenant de 85 points géographiques. Ce que nous appelons normalement la localisation d'un texte médiéval revient ainsi à déterminer le degré de parenté qui existe entre les formes d'un texte à localiser et celles trouvées sur 86 points géographiques (l'Angleterre ayant été ajoutée depuis comme 86e point), documentables en termes d'un nombre suffisant de chartes originales du 13e siècle. Les résultats de la « localisation » de la charte de 1236 sont présentés dans l'appendice n° 1. La constellation des scores trouvés pour l'ensemble du domaine d'oïl permet de conclure à la wallonicité pure et simple des formes de la charte de 1236, comme cela vaut aussi pour le *Médicinaire liégeois* par exemple, qui donne des résultats en tous points comparables à ceux obtenus pour le texte étudié ici (34). Remarquons aussi que la distribution des scores ne révèle aucune ressemblance particulière entre la charte liégeoise de 1236 et les chartes de la région parisienne : la dégradation régulière des scores à mesure qu'on s'éloigne de la Wallonie n'est en rien perturbée par l'influence supposée du dialecte du centre.

Concluons, pour terminer ici l'examen de la vénérable charte liégeoise de 1236, que c'est bien à tort qu'on a affirmé, sur la foi de l'analyse de Remacle, qu'« il est impossible de dire que la charte soit écrite en wallon ». Il s'agit au contraire, comme permet de l'affirmer une étude des formes écrites de l'ancien français, d'un texte dont le caractère wallon est entièrement intact.

On doit conclure que la nécessité de supposer l'existence d'une scripta wallonne au 13e siècle ne peut plus être fondée sur l'analyse de la charte de 1236, telle que Remacle l'a donnée. Cet argument en faveur de la scripta wallonne — et plus généralement en faveur des scriptae régionales — étant éliminé, nous nous permettons de revenir sur les trois arguments dont nous disposions dès 1971 pour supposer, en ce qui

(34) Les deux cartes ont été publiées dans A. Dees, « Vers un atlas linguistique de l'ancien français écrit », *Actes du XVIIe Congrès International de Linguistique et Philologie romanes*, à paraître.

concerne la période antérieure à 1300, l'entière fausseté de la notion de scripta. Il n'est pas nécessaire de reprendre ici le premier argument : l'analyse précédente a démontré l'existence de toute une série de caractéristiques wallonnes parfaitement robustes. Il suffit de feuilleter ou de refeuilleter notre *Atlas des formes* pour se rendre compte qu'il n'en va pas autrement pour des régions comme la Normandie, la Picardie ou la Bourgogne.

Le deuxième argument attirait l'attention sur l'existence, au 13e siècle, d'isoglosses qu'on retrouve telles quelles dans les dialectes du 20e siècle. Nous n'avons rien pu faire jusqu'ici pour essayer de découvrir d'autres cas comparables à celui de la répartition géographique des variantes *as/aus*. Nous croyons pouvoir profiter, pour signaler un deuxième exemple de continuité à travers le temps, du hasard de la publication de la carte qu'a établie G. Hilty ([35]) pour étudier le problème de *d* intercalaire dans les dialectes de l'époque moderne. Si Hilty a étudié les mots *moudre, gendre, tendre,* nous avons examiné, pour le 13e siècle, le cas comparable des futurs *tenrai, venrai : tendrai, vendrai* (voir les appendices nos 2 et 3 ; notre carte reprend, avec plus de détails, la carte no 241 de notre *Atlas des formes*). En comparant les cartes du 20e et du 13e siècle on constatera qu'elles enregistrent la même distribution spatiale. On notera avec intérêt, en vue de l'interprétation phonétique des formes écrites de l'ancien français, que l'examen des graphies permet manifestement de découvrir des réalités d'ordre phonique du 13e siècle. Nous nous permettons de signaler en passant que la carte no 241 anéantit à elle seule l'hypothèse d'une koinè écrite : jusqu'à proximité immédiate de la région parisienne les copistes du 13e siècle sont capables de rester fidèles à leur propre tradition écrite qui, dans ce cas particulier, reflète leur parler local.

Pour ce qui est du dernier de nos arguments, l'existence d'évolutions linguistiques qui se propagent au 13e siècle à partir de la périphérie vers le centre, nous rappelons que M. Pfister, dans son article

(35) G. Hilty, « Les origines de la langue littéraire française », *Vox Romanica* 32 (1973), pp. 254-271.

« Die sprachliche Bedeutung von Paris und der Ile-de-France vor dem 13. Jahrhundert », semble en avoir reconnu la validité. S'appuyant sur l'expansion des graphies *oi* et *eu* du nord-est vers le sud-ouest jusque vers le milieu du 12e siècle, Pfister conclut que la généralisation d'une koinè écrite d'origine centrale n'est pas probable avant la deuxième moitié du 12e siècle : « Von einer überregionalen sprachlichen Ausstrahlung der Stadt Paris oder von Saint-Denis als kirchlich-kulturellem Zentrum der späteren Ile-de-France kann vor dem 12. Jh. kaum gesprochen werden » ([36]). Si l'argument est valable pour la période antérieure à 1150, nous estimons qu'on peut l'invoquer aussi pour le 13e siècle. On sait que l'évolution sans doute la plus importante du 13e siècle est l'abandon de la déclinaison bicasuelle qui, comme le prouvent maintenant une série de cartes de notre *Atlas des formes,* se propage à partir de l'ouest vers le centre. A cet exemple déjà suffisamment connu nous ajouterons une évolution importante sur le plan syntaxique, à savoir la tendance à postposer au verbe l'objet direct antéposé jusque-là. Le point de départ de cette évolution semble se situer dans le secteur sud-est du domaine d'oïl ([37]).

Compte tenu de ces nouvelles illustrations possibles de nos trois arguments de 1971, nous croyons pouvoir réaffirmer, et avec plus de force que cela n'était possible il y a 14 ans, que la notion de koinè écrite, ainsi que la notion corrolaire de scripta régionale, n'ont aucune adéquation observationnelle pour la période antérieure à 1300.

Si notre conclusion est juste, on peut dire qu'un problème important mérite d'être étudié dans les années à venir, à savoir les modalités de la généralisation d'un français écrit commun après 1300. Nous espérons que l'intérêt de cette entreprise fera naître des vocations qui se proposeront, sur la base d'une documentation qui n'est peut-être pas encore entièrement disponible, de se faire une idée plus précise de l'évo-

(36) M. Pfister, « Die sprachliche Bedeutung von Paris und der Ile-de-France vor dem 13. Jahrhundert », *Vox Romanica* 32 (1973), pp. 217-253.

(37) A. Dees, « Nouvelles études sur l'ordre des mots en ancien français », *Mélanges de linguistique, de littérature et de philologie médiévales offerts à J. R. Smeets,* Leiden 1982, pp. 73-85.

lution à travers le temps d'un certain nombre de traditions écrites locales ([38]), depuis leur début jusqu'à leur déclin.

Amsterdam. Anthonij DEES

(38) Nous avons déjà entrepris d'examiner la tradition anglo-normande, en adoptant la stratégie descriptive qui a été proposée dans notre article « Regards quantitatifs sur la dialectologie médiévale », dans : H. Goebl, *Dialectology,* Bochum 1984, pp. 102-120.

appendice no. 1

Carte no. 4

Localisation de la charte liégeoise de 1236 (texte de L. Remacle, Le problème de l'ancien wallon.)

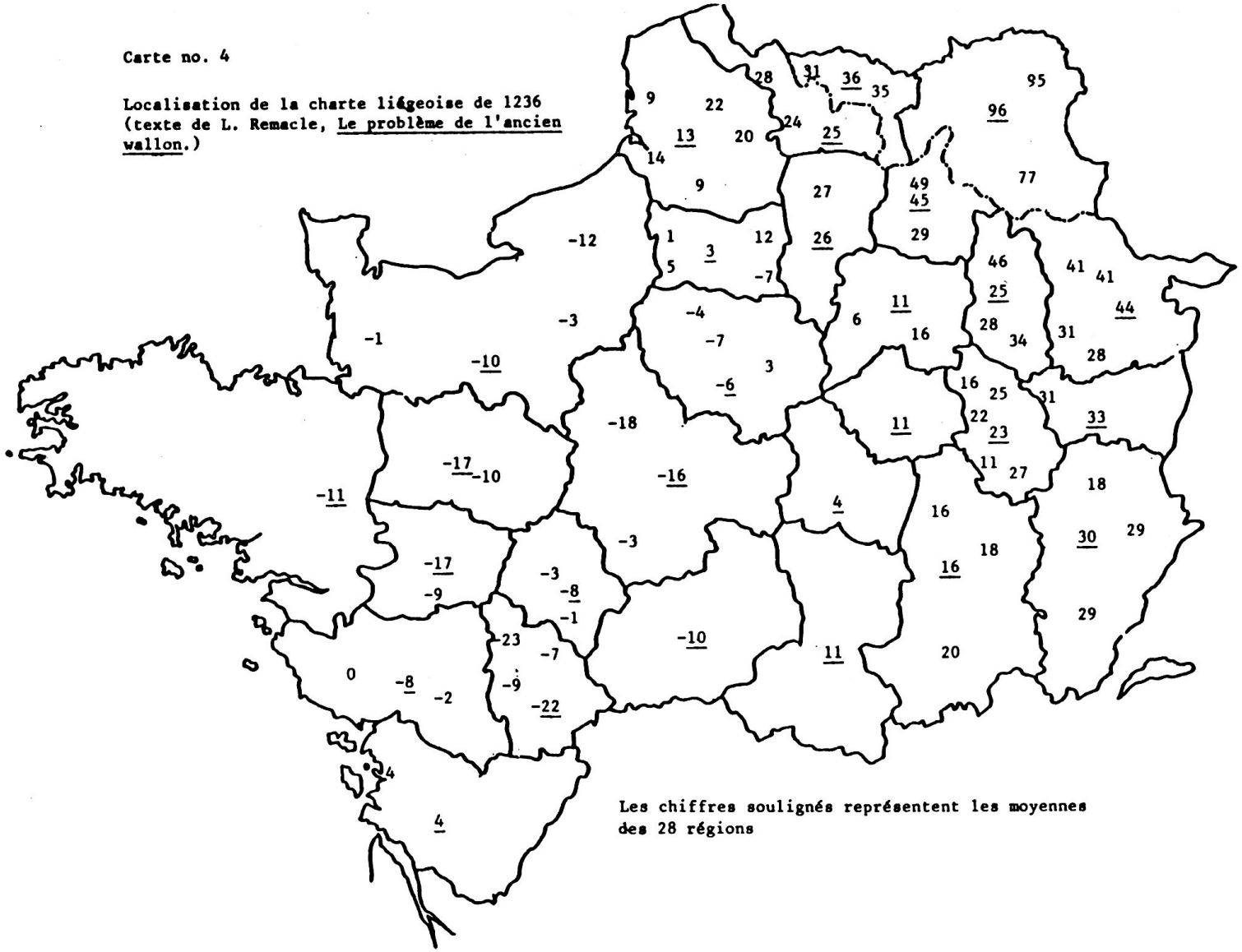

Les chiffres soulignés représentent les moyennes des 28 régions

appendice no. 2

Les origines de la langue littéraire française

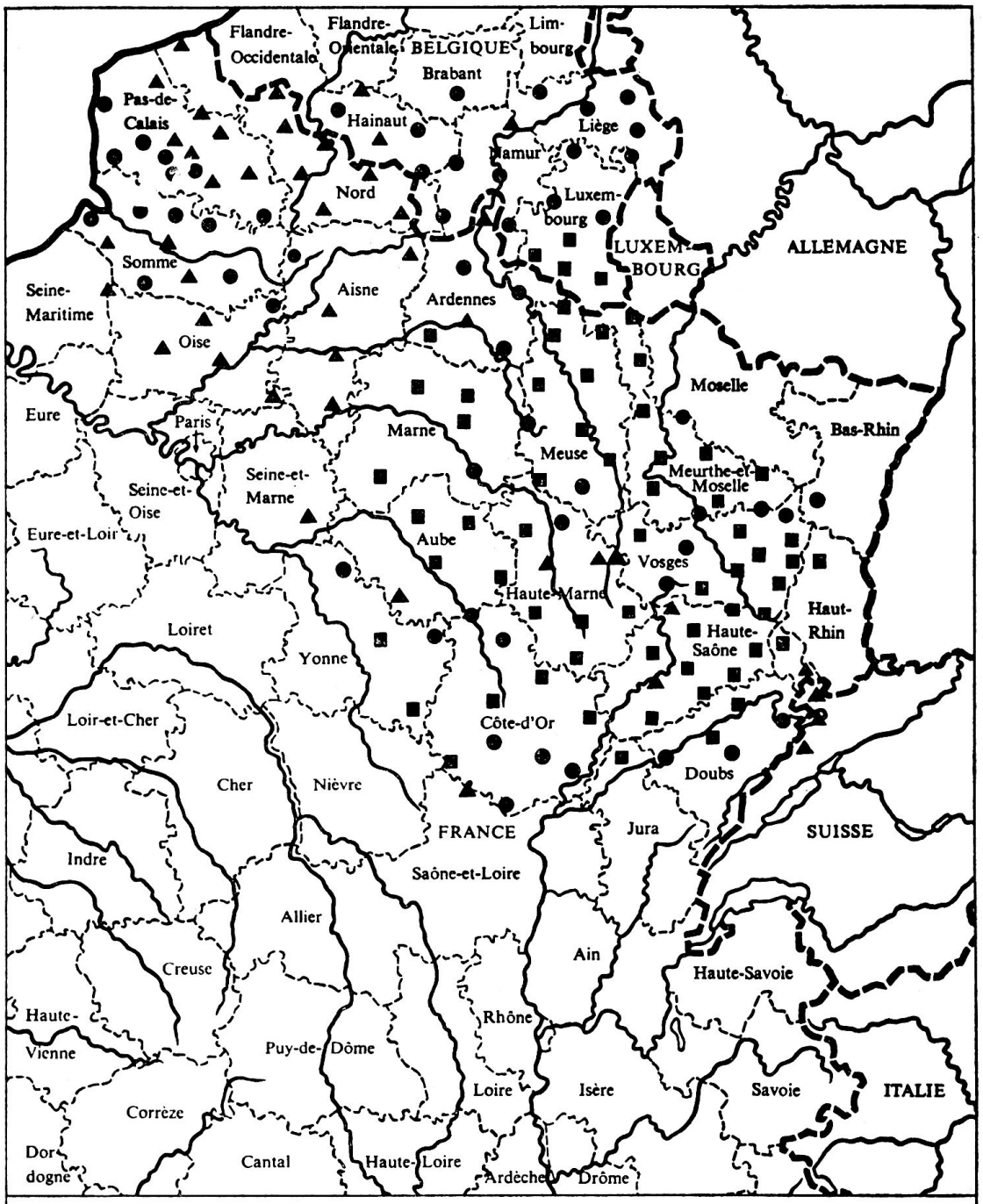

Carte 1

moudre, *gendre*, *tendre* d'après l'*ALF* (879, 634, 1055)

■ = formes sans *d* intercalaire pour les trois types
● = formes sans *d* intercalaire pour deux des trois types
▲ = formes sans *d* intercalaire pour un des trois types

appendice no.3

Carte no. 241
Alternance -nr-:-ndr- dans la forme du futur des verbes "tenir" et "venir"

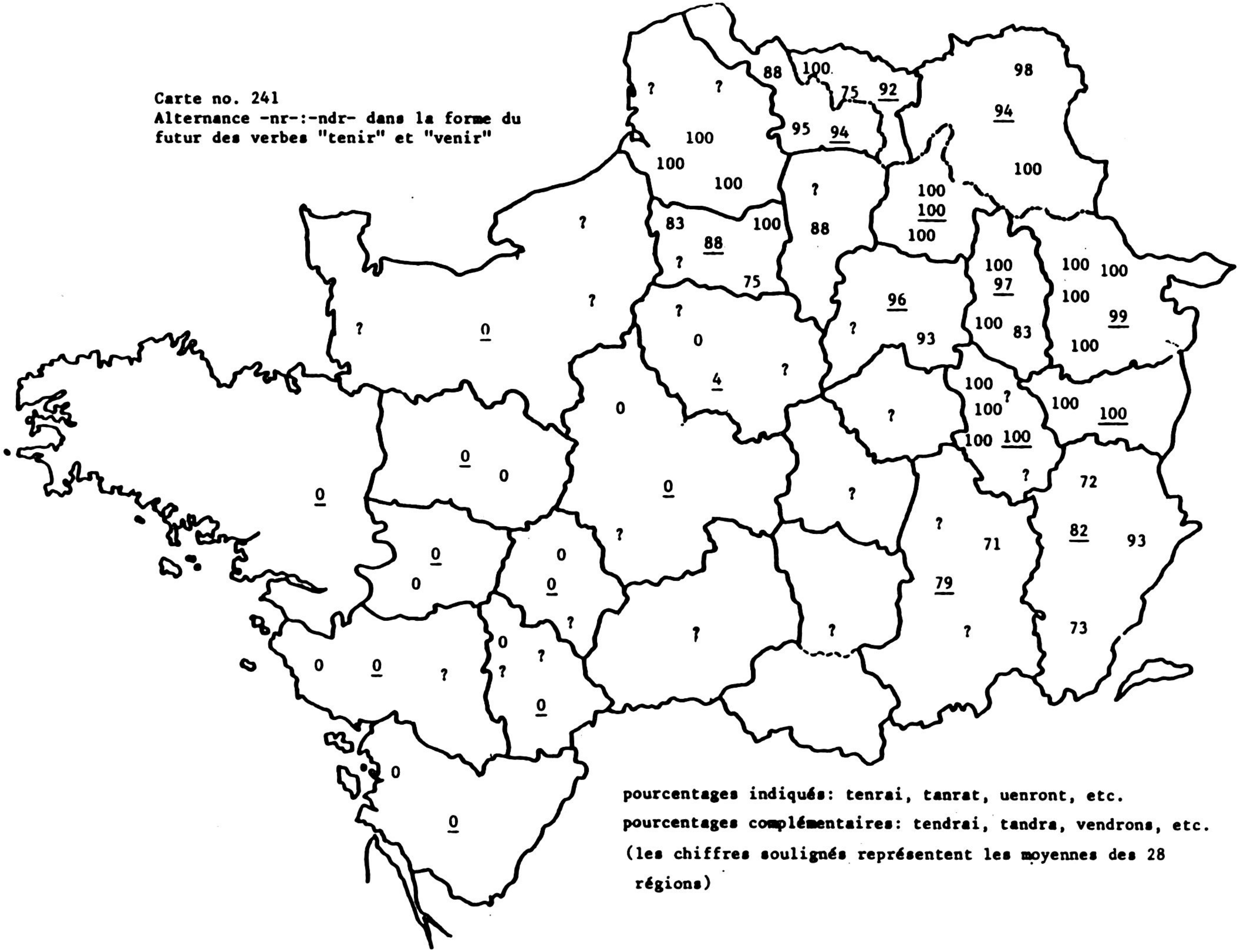

pourcentages indiqués: tenrai, tanrat, uenront, etc.
pourcentages complémentaires: tendrai, tandra, vendrons, etc.
(les chiffres soulignés représentent les moyennes des 28 régions)